



// Le stationnement sera interdit du samedi 3 octobre à 1 heure du matin jusqu'à la fin de la manifestation sur :

- le boulevard docteur Cunéo : des 2 côtés, y compris les emplacements pour les 2 roues, les places PMR et la zone de chargement / déchargement
- le littoral Frédéric Mistral (partie comprise entre les rond-point du Polygone et de l'Appel du 18 juin 1940) : des 2 côtés, y compris les emplacements pour les 2 roues, les places PMR
- Parking du Fort Saint-Louis

// Le stationnement sera autorisé sur le parking des plages du Mourillon.

L'entrée et la sortie se feront uniquement par le rond-point de l'Appel du 18 juin 1940 (accès situé à l'est des plages).

// La circulation sera interdite le dimanche 4 octobre sous la responsabilité et le contrôle des forces de l'ordre, de 7 heures à la fin du démontage de la manifestation (19 heures environ).

// La circulation sera maintenue sur le quai Bellerive et l'allée des Lauriers roses afin de garantir la sortie des riverains et des usagers du port Saint-Louis du Mourillon.

